

# LOCATION





**Découvrez les  
aides financières  
que vous pouvez  
obtenir lors  
de la location  
d'un logement.**



# Location

<b>Glossaire</b>	5
<b>Garantie locative</b>	6
<b>Subvention de loyer</b>	10
<b>Démarches à suivre</b>	13





# Glossaire

## Communauté domestique

Le demandeur et toutes les autres personnes membres du foyer commun, qui habitent ensemble dans le logement, ayant un revenu commun.

## Revenu net

Le revenu net de la communauté domestique est **la somme** :

- des **revenus nets** visés à l'article 10 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, déduction faite des cotisations sociales et des impôts effectivement retenus ;
- des **rentes alimentaires** perçues ;
- des montants nets des **rentes accident** ;
- des rémunérations brutes allouées pour les **heures de travail supplémentaires** visées à l'article 115, numéro 11 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

**Les rentes alimentaires versées sont déduites du revenu.**



# Garantie locative

**Comment l'État peut-il vous aider à financer votre garantie locative?**

**Si vous ne disposez pas des fonds nécessaires le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire peut se porter garant pour la somme due.**

## Le montant

Le montant de la garantie locative exigé par le bailleur **sans pouvoir dépasser le plafond de la garantie locative fixé par la législation** sur le bail à usage d'habitation.



## Les conditions

### Vous devez

- ✓ être majeur et avoir un **droit de séjour** de plus de 3 mois au Luxembourg
- ✓ avoir signé un contrat de bail à location
- ✓ **ne pas avoir payé** le montant de la garantie locative demandé par le bailleur
- ✓ **ne pas être propriétaire**, copropriétaire ou usufruitier, emphytéote ou titulaire d'un droit de superficie de plus d'un tiers d'un autre logement au Luxembourg ou à l'étranger
- ✓ avoir un **revenu régulier** depuis au moins 3 mois
- ✓ avoir signé avec une banque conventionnée un **contrat de dépôt conditionné**
- ✓ avoir un loyer mensuel (hors charges) **égal ou inférieur à 50 % de vos revenus**
- ✓ s'engager à **épargner le montant total** de la garantie locative sur une période de 3 ans

### Votre communauté domestique doit

- ✓ avoir des **revenus inférieurs** à la limite prévue par la loi



Scannez ce code QR pour consulter le tableau des revenus



### Votre logement doit

- ✓ se situer au **Luxembourg**
- ✓ vous servir d'**habitation principale et permanente**
- ✓ être un **logement locatif sur le marché privé**, qui n'a donc pas été mis en location par un organisme public (p.ex. Fonds du Logement, SNHBM, commune, Agence immobilière sociale, association sans but lucratif)
- ✓ ne pas être loué par un **ascendant ou descendant** au 1<sup>er</sup> degré

## Limite du revenu annuel net de la communauté domestique\*

Type communauté domestique	Limite de revenu net annuel
<b>Personne seule</b>	<b>43.648,39 €</b>
Communauté domestique <b>sans enfant à charge</b>	<b>65.472,59 €</b>
Communauté domestique <b>avec 1 enfant à charge</b>	<b>82.928,26 €</b>
Communauté domestique <b>avec 2 enfants à charge</b>	<b>100.393,15 €</b>
Communauté domestique <b>avec 3 enfants à charge</b>	<b>117.848,82 €</b>
<b>Par enfant à charge supplémentaire</b>	<b>+ 13.096,36 €</b>

\* au 01.06.2024





# Les critères de calcul

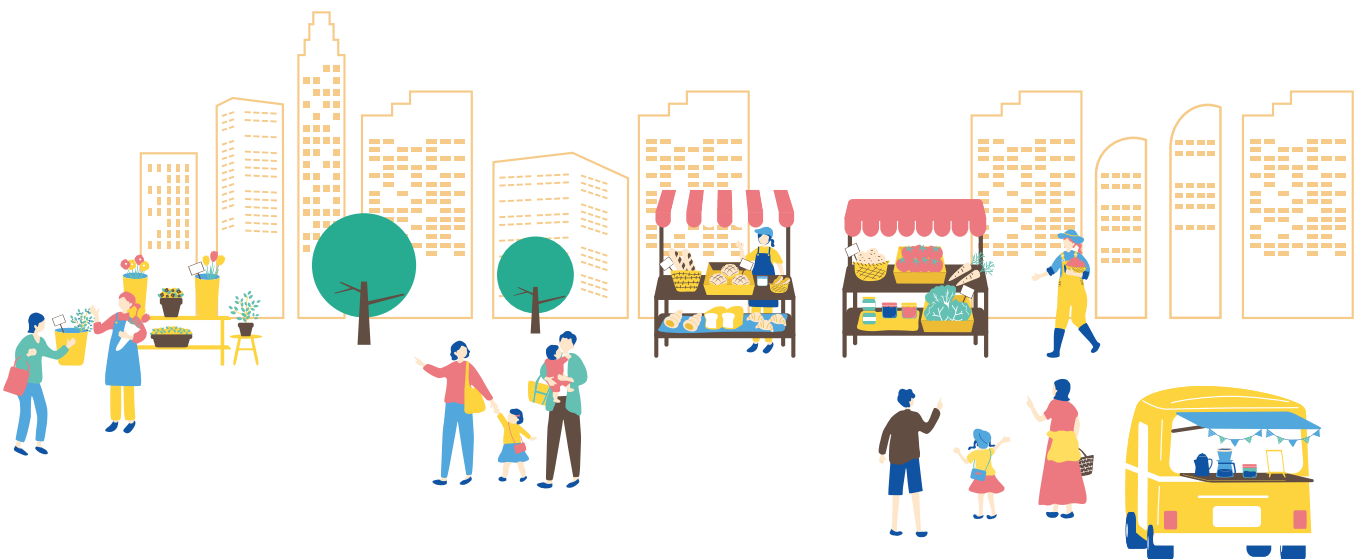
## L'aide est déterminée en fonction de

### 1 La composition de la communauté domestique à la date de la demande

- ✓ le demandeur et toutes les autres personnes membres du **foyer commun**, qui résident ensemble dans le logement, ayant un **revenu commun**
- ✓ les **enfants** vivant dans le logement pour lequel l'aide est demandée sont considérés comme « à charge » si le demandeur touche les allocations familiales ou s'ils sont inscrits à l'assurance-maladie du demandeur (si moins de 27 ans)

### 2 La situation financière de la communauté domestique

- ✓ le **revenu net de la communauté domestique de l'année précédant** la date de la demande
- ✓ les revenus des enfants à charge **ne sont pas pris en compte**



# Subvention de loyer

**Recevez un montant chaque mois,  
pour vous aider à financer votre loyer.**

## Le montant

Entre 10 € et 520 € maximum par mois.

Type communauté domestique	Montant (valeurs au 01.06.2024)	Limite revenu annuel net
Personne seule	200 €	43.648,39€
Communauté domestique sans enfant à charge	280 €	65.472,59 €
Communauté domestique avec 1 enfant à charge	360 €	82.928,26 €
Communauté domestique avec 2 enfants à charge	440 €	100.393,15 €
Communauté domestique avec 3 enfants à charge	520 €	117.848,82 €
Par enfant à charge supplémentaire	-	+ 13.096,36 €



Simulez le montant de la subvention de loyer



## Les conditions

### Vous devez

- ✓ être **majeur** et avoir un **droit de séjour** d'au moins 3 mois au Luxembourg
- ✓ avoir **signé un contrat de bail à location** auquel s'applique la législation sur le bail à usage d'habitation
- ✓ avoir un loyer mensuel hors charges **supérieur à 25 % du revenu** net de votre communauté domestique

### Votre communauté domestique doit

- ✓ **ne pas être propriétaire** de plus d'un tiers d'un autre logement au Luxembourg ou à l'étranger
- ✓ avoir des **revenus inférieurs** à la limite prévue par la loi

### Votre logement doit

- ✓ se situer au **Luxembourg**
- ✓ vous servir d'**habitation principale et permanente**
- ✓ être un **logement locatif sur le marché privé**, qui n'a donc pas été mis en location par un organisme public (p. ex. Fonds du Logement, SNHBM, commune, Agence immobilière sociale, association sans but lucratif)
- ✓ ne pas être loué par un **ascendant ou descendant** au 1<sup>er</sup> degré



## Les critères de calcul

### L'aide est déterminée en fonction de

#### 1 La composition de la communauté domestique à la date de l'octroi de l'aide

- ✓ le demandeur et toutes les autres personnes membres du **foyer commun**, qui résident ensemble dans le logement, ayant un **revenu commun**
- ✓ les **enfants** vivant dans le logement pour lequel l'aide est demandée sont considérés comme « à charge » si le demandeur touche les allocations familiales ou s'ils sont inscrits à l'assurance-maladie du demandeur (si moins de 27 ans)

#### 2 La situation financière de la communauté domestique

- ✓ le **revenu net de la communauté domestique** de l'année précédant la date de l'octroi
- ✓ les revenus des enfants à charge **ne sont pas pris en compte**



**Si vous avez changé d'employeur, si votre contrat de travail a été modifié ou si votre communauté domestique n'a pas eu de revenu l'année précédant la date de l'octroi de l'aide, c'est le dernier revenu connu qui est pris en considération pour le calcul de l'aide pour l'année en question.**

# Démarches à suivre

**Pour obtenir une ou plusieurs aides individuelles au logement vous devez**

- 1** Remplir le formulaire de demande que vous trouverez au Guichet unique des aides au logement, sur [www.logement.lu](http://www.logement.lu) ou sur [www.guichet.lu](http://www.guichet.lu)
- 2** Joindre **toutes** les pièces requises
- 3** Déposer ou envoyer le tout **par voie postale** au :  
**Guichet unique des aides au logement**  
**11, rue de Hollerich**  
**L-1741 Luxembourg**



## Information importante !

La présente brochure comprend une **description sommaire** des aides individuelles accordées par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, ainsi qu'un résumé des points principaux à prendre en considération.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser au Guichet unique des aides au logement ou bien consulter le portail dédié au logement.

## Autres aides disponibles

### Vous souhaitez acheter, construire ou rénover un logement ?

Découvrez d'autres aides sur

[www.logement.lu](http://www.logement.lu)

et dans nos brochures dédiées à l'accèsion à la propriété et à la rénovation d'un logement.



## Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

[guichet@ml.etat.lu](mailto:guichet@ml.etat.lu)

**HOTLINE : 8002 10 10**

lu - ve : 08 : 00 – 16 : 00

## Guichet unique des aides au logement

11, rue de Hollerich / L-1741 Luxembourg

lu - ve : 08 : 00 – 12 : 00 / 13 : 30 – 16 : 00

Les jeudis uniquement sur rendez-vous

Demandez un rendez-vous en ligne via le portail my guichet



Scannez ce code QR  
pour demander  
votre rendez-vous



